

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2012

EXPLOITATION NUMÉRIQUE DES LIVRES INDISPONIBLES DU XX^e SIÈCLE - (n° 4189)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

Mme Boulestin, M. Bloche, M. Rogemont, Mme Martinel, Mme Imbert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* De la représentation diversifiée des différents types de livres et de modes de publication ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe une grande variété de types de livres :

– selon leur thématique : romans, encyclopédies, livres techniques, publications universitaires, actes de conférences, etc. ;

– selon leur mode de publication : œuvres collectives, œuvres de collaboration, avec ou sans rémunération des auteurs, publiés commercialement ou non.